



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

L'an deux mil vingt et un le 20 janvier  
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la  
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : le 15/01/2021

**PRESENTS :** Jean Claude HERVÉ - Éric HERVÉ - Romain DELTEIL - Nicole HULOT – Francis MARIN –  
Laurence NINNIN – Adeline RAIMBAULT – Johannes VAN STRIEN - Jean-Michel LABROUSSE -  
Benoît BOUSSIQUET

**ABSENTS :** Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel LABROUSSE

## Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- devis POLO ET FILS
- devis ITRON

## – Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.  
Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 1 – Devis élagage :

Monsieur Éric HERVÉ conseiller municipal, a contacté plusieurs entreprises pour faire établir un devis pour la taille de nettoyage de la ramure de 7 platanes et 2 érables. Une seule entreprise a adressé son offre de prix, la société GINKO ELAGAGE, pour un montant de 1 200,00 € HT. L'enlèvement des branchages est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » et 1 voix « contre » accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

## 2 - Devis travaux AEP pour desservir les terrains de la famille PETIT :

Monsieur Benoît BOUSSIQUET, étant partie prenante dans cette décision ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 3 devis pour desservir en eau potable les terrains de la famille PETIT, situés à Ratillou, :

- Entreprise MONTASTIER pour un montant de 2 077,51 € HT (hors dossier de recolement)
- AVEZOU SAS pour un montant de 2 565,41 € HT
- ERCTP pour un montant de 2 080,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le devis de l'entreprise MONTASTIER.

## 3 – Convention avec la SPA :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention fourrière avec la SPA pour l'année 2021. En contrepartie de la prestation de fourrière effectuée par la SPA de Bergerac, la mairie versera une indemnité compensatrice, afin de participer aux frais de fonctionnement et d'entretien de la fourrière. L'indemnité est fixée à 0,85 € par habitant, soit la somme de 289,85 € pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » et 1 voix « contre » accepte les termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

#### **4 – Convention de droit de pompage :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la lutte contre les incendies, Monsieur Gilles DELMARES est favorable pour mettre à la disposition du SDIS sa citerne d'une contenance de 60 m<sup>3</sup>, située « Les Garrisssets » sur la commune de Paunat en limite avec la commune de Limeuil.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de droit de pompage qui doit être signée entre la commune et Monsieur Gilles DELMARES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » et 1 voix « contre » autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de droit de pompage.

#### **5 – Présentation du rapport annuel de service d'adduction d'eau potable de la commune de Limeuil :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'adduction d'eau potable de la commune de Limeuil pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

#### **6 – Prorogation de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du centre de gestion de la Dordogne**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail a été signée avec le centre de gestion de la Dordogne pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, Monsieur le Président du centre de gestion propose de signer un avenant à la présente convention afin de proroger d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021, l'adhésion de la commune au pôle santé de sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service médecine préventive du centre de gestion de la Dordogne.

#### **7 – Devis POLO ET FILS :**

Monsieur Éric HERVÉ, conseiller municipal, présente au conseil municipal un devis de l'entreprise POLO ET FILS, qui a effectué les travaux d'électricité à l'école en 2010 lors de la rénovation du bâtiment scolaire. Ce devis, d'un montant de 537,60 € HT, concerne la remise en état de l'éclairage extérieur qui est défectueux.

Le conseil municipal souhaite savoir si ces travaux sont encore couverts par la garantie décennale. Si ce n'est pas le cas, le conseil municipal ne fera pas effectuer ces travaux par l'entreprise POLO ET FILS.

#### **8 – Devis ITRON :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à la société ITRON pour le renouvellement des compteurs d'eau. Ce devis s'élève à 9 290,22 € HT.

Après en avoir délibéré, afin de réduire le montant de ce devis, le conseil municipal par 1 voix « contre » et 10 voix « pour » sollicite Monsieur le Maire, pour établir avec Monsieur LAFON Loïc, agent technique en charge du service de l'eau, le nombre de compteurs à changer en priorité cette année.

#### **- Informations diverses :**

Un communiqué de presse co-signé de la préfecture et de l'A R S concernant les centres de vaccination en Dordogne et les modalités pour prendre rendez-vous a été adressé à la mairie. Il va être envoyé à toute la population.

Une réunion de la commission des élections aura lieu dans le courant de mois de février.

Monsieur VAN STRIEN Johannes est intéressé pour faire partie de la thématique « cadastre solaire ».

L'assemblée générale de l'association des Potiers aura lieu vendredi 22 janvier à 16h00.

Deux coffrets électriques, celui de la STEP et celui de la boulangerie, sont en mauvais état. Une demande auprès du SDE 24 va être effectuée pour assurer le remplacement

Le secrétaire de séance,  
Jean-Michel LABROUSSE

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ